

PASSEPORTS BIOMÉTRIQUES

POUR UNE PERSONNE MAJEURE – durée de validité 10 ans

Prévoir 15 mn pour les démarches administratives
(Vérification des documents, saisie et transmission des pièces à la Préfecture)

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE SAISI **LES ORIGINAUX ET LES PHOTOCOPIES SONT INDISPENSABLES**

OBLIGATOIRE A LA DEPOSE DU DOSSIER : PRESENCE DE L'INTERESSE(E) - APPORTER LE PASSEPORT A RENOUELER – PRISE D'EMPRESINTES

Pièces à fournir	Observations	
<input type="checkbox"/> PRÉ-DEMANDE	<i>A renseigner sur le site de l'ANTS – à imprimer et à apporter en Mairie</i>	Original
<input type="checkbox"/> LE CERFA 12100*02	<i>à récupérer en Mairie ou à remplir en ligne sur «formulaire.modernisation.gouv.fr » et à imprimer - Renseigner uniquement la page 5/8 au stylo noir.</i>	
<input type="checkbox"/> Le passeport	<i>en cours de validité ou périmé depuis moins de deux ans</i>	Copie + original
<input type="checkbox"/> La Carte Nationale d'Identité	<i>en cours de validité ou périmée depuis moins de deux ans</i>	Copie + original
<input type="checkbox"/> Une copie intégrale d'acte de naissance	<i>si CNIS/Passeport périmés depuis plus de deux ans - à demander à la Mairie de son lieu de naissance.</i>	Original
Pour une personne née à l'étranger ou à Monaco : demander l'acte à Nantes : « <i>Ministère des Affaires étrangères – Service central d'état civil - 11 rue de la Maison Blanche - 44941 NANTES Cedex 09</i> » ou sur internet : https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali		
NB : Les demandeurs nés à l'étranger dont un des parents est né à l'étranger et l'autre en France doivent fournir l'acte de naissance de ce dernier ; les personnes nées en France de deux parents nés à l'étrangers doivent fournir un certificat de nationalité française.		
<input type="checkbox"/> Un justificatif de domicile	au nom de l'intéressé, de moins de trois mois (exemple : quittance de loyer, facture EDF, téléphone, téléphone mobile etc...)	Copie + original
<input type="checkbox"/> Deux photos couleur de face récentes moins de 6 mois	sur fond uni (sauf blanc), bouche fermée, sans lunettes - selon NOR : IOCD0900595A à consulter sur le site www.legifrance.gouv.fr (arrêté du 05 février 2009 consolidée au 14/04/2015)	
<input type="checkbox"/> Timbres fiscaux d'un montant total de 86€	à acheter chez un buraliste, en Trésorerie ou en ligne sur « timbres.impots.gouv.fr »	

POUR LES PERSONNES MAJEURES HEBERGEES :

Pièces à fournir	Observations	
<input type="checkbox"/> Une attestation de l'hébergeant		Original
<input type="checkbox"/> La Carte Nationale d'Identité de l'hébergeant		Copie + original
<input type="checkbox"/> Un justificatif de domicile	au nom de l'hébergeant, de moins de trois mois	Copie + original

EN CAS DE PERTE, VOL OU DETERIORATION DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Pièces à fournir	Observations	
<input type="checkbox"/> Déclaration de perte ou de vol	Ce document est à établir en Mairie (perte) ou à la Gendarmerie (vol).	Original

POUR SIGNALER TOUT CHANGEMENT DANS VOTRE ETAT CIVIL, MERCI DE JOINDRE A CES PIECES LES JUSTIFICATIFS CORRESPONDANTS

(acte de mariage, jugement de divorce, nouveau justificatif de domicile en cas de déménagement etc...)

OBLIGATOIRE AU RETRAIT DU NOUVEAU TITRE : PRESENCE DE L'INTERESSE(E) - RAPPORTER L'ANCIEN PASSEPORT – PRISE D'EMPRESINTES

Horaires : 8h15 / 11h15 – 13h30 / 16h15 (du lundi au vendredi)

PASSEPORTS BIOMÉTRIQUES

POUR UNE PERSONNE MINEURE – durée de validité 5 ans

Prévoir 15 mn pour les démarches administratives

(Vérification des documents, saisie et transmission des pièces à la Préfecture)

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE SAISI
LES ORIGINAUX ET LES PHOTOCOPIES SONT INDISPENSABLES

OBLIGATOIRE A LA DEPOSE DU DOSSIER : PRESENCE DE L'INTERESSE(E) – APPORTER LE PASSEPORT A RENOUELER – PRISE D'EMPREINTES (pour les enfants à partir de 12 ans)

Pièces à fournir	Observations	
<input type="checkbox"/> PRÉ-DEMANDE	<i>A renseigner sur le site de l'ANTS – à imprimer et à apporter en Mairie</i>	Original
<input type="checkbox"/> LE CERFA 12101*02	<i>à récupérer en Mairie ou à remplir en ligne sur «formulaire.modernisation.gouv.fr » et à imprimer - Renseigner uniquement la page 5/8 au stylo noir.</i>	
<input type="checkbox"/> Le passeport	<i>en cours de validité ou périmé depuis moins de deux ans</i>	Copie + original
<input type="checkbox"/> La Carte Nationale d'Identité	<i>en cours de validité ou périmé depuis moins de deux ans</i>	Copie + original
<input type="checkbox"/> Une copie intégrale d'acte de naissance	<i>si aucun papier d'identité ou si périmé depuis plus de deux ans</i>	Original
<input type="checkbox"/> Le livret de famille		Copie + original
<input type="checkbox"/> Deux photos en couleur de face récentes moins de 6 mois	sur fond uni (sauf blanc), bouche fermée, sans lunettes - selon NOR : IOCD0900595A à consulter sur le site www.legifrance.gouv.fr (arrêté du 05 février 2009 consolidée au 14/04/2015)	
<input type="checkbox"/> Timbres fiscaux d'un montant total de 17€ (pour un mineur de moins de 15 ans)	<i>à acheter chez un buraliste, en Trésorerie ou en ligne sur «timbres.impots.gouv.fr »</i>	
<input type="checkbox"/> Timbres fiscaux d'un montant total de 42€ (pour un mineur de 15 à 18 ans)	<i>à acheter chez un buraliste, en Trésorerie ou en ligne sur «timbres.impots.gouv.fr »</i>	
<input type="checkbox"/> Un justificatif de domicile	au nom du parent accompagnant, de moins d'un an (exemple : quittance de loyer, facture EDF, téléphone, téléphone mobile etc...)	Copie + original
<input type="checkbox"/> La Carte Nationale d'Identité du parent accompagnant	<i>en cours de validité</i>	Copie + original

POUR LES MINEURS DONT LES PARENTS SONT DIVORCES

<input type="checkbox"/> Le jugement de divorce complet		Copie + original
<input type="checkbox"/> L'autorisation du parent non accompagnant pour les gardes alternées	<i>Si garde alternée, produire un justificatif de domicile pour chaque parent</i>	Original
<input type="checkbox"/> La Carte Nationale d'Identité du parent non accompagnant	<i>en cours de validité</i>	Copie + original

POUR LES MINEURS DONT LES PARENTS NE SONT PAS MARIÉS

<input type="checkbox"/> Attestation autorisant la carte nationale d'identité du parent non accompagnant		Original
<input type="checkbox"/> La carte nationale d'identité du parent non accompagnant		Copie + original

EN CAS DE PERTE, VOL OU DETERIORATION DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE

<input type="checkbox"/> Déclaration de perte ou de vol	<i>Ce document est à établir en Mairie (perte) ou à la Gendarmerie (vol).</i>	Original
--	---	-----------------

OBLIGATOIRE AU RETRAIT DU NOUVEAU TITRE : RAPPORTER L'ANCIEN PASSEPORT – PRESENCE DE L'INTERESSE(E) + PRISE D'EMPREINTES (pour les enfants à partir de 12 ans)

Horaires : 8h15 / 11h15 – 13h30 / 16h15 (du lundi au vendredi)